



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Moyen-Orient

Question au Gouvernement n° 2365

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. René Chabot.

M. René Chabot. Ma question s'adressait à M. le ministre des affaires étrangères. Elle est courte mais n'en est que plus dense car il s'agit d'un sujet d'actualité des plus graves.

La semaine dernière, un attentat sanglant dans un café situé en plein cœur de Tel Aviv a fait quatre morts et une cinquantaine de blessés. Ce drame affreux risque malheureusement de n'être que l'un des premiers exemples de la reprise de la violence dans cette région.

Suite au voyage officiel que le ministre des affaires étrangères a récemment effectué en Israël, le Gouvernement peut-il nous indiquer quelles initiatives il entend prendre afin d'assurer la poursuite du processus de paix dans cette région ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération.

M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération. En lieu et place de M. de Charette, je vous confirme, monsieur le député que, aussitôt cet attentat particulièrement lâche et meurtrier connu, la France a condamné sans réserve un geste odieux. Vous pouvez être assuré que notre pays est déterminé à lutter aux côtés de ses amis et alliés contre le terrorisme ou que celui-ci agisse et en particulier dans la zone que vous avez citée.

Malheureusement, d'autres violences sont aujourd'hui à craindre et c'est là un risque réel du processus de paix. Il faut donc tout faire pour enrayer ce processus.

Nous maintenons avec toutes les parties concernées une concertation étroite, constante et utile. Nous agissons également avec nos partenaires de l'Union européenne, celle-ci ayant comme vous le savez, désigné un représentant spécial.

Quels sont nos objectifs ? D'abord restaurer la confiance entre les partenaires de la paix. Celle-ci ne se fera que si le dialogue se poursuit. Il faut que les conversations reprennent entre les parties sur tous les aspects du processus de paix, qu'il s'agisse du volet palestinien ou du volet syro-libanais.

Dans cette perspective, il nous apparaît que les accords déjà conclus doivent être respectés dans leur lettre et leur esprit. C'est la condition pour que le processus de paix, auquel les parties ont confirmé qu'elles demeureraient attachées en dépit des difficultés, puisse véritablement reprendre, et que des progrès réels soient réalisés.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. René Chabot.

M. René Chabot. Ma question s'adressait à M. le ministre des affaires étrangères. Elle est courte mais n'en est que plus dense car il s'agit d'un sujet d'actualité des plus graves.

La semaine dernière, un attentat sanglant dans un café situé en plein cœur de Tel Aviv a fait quatre morts et une cinquantaine de blessés. Ce drame affreux risque malheureusement de n'être que l'un des premiers exemples de la reprise de la violence dans cette région.

Suite au voyage officiel que le ministre des affaires étrangères a récemment effectuée en Israël, le Gouvernement peut-il nous indiquer quelles initiatives il entend prendre afin d'assurer la poursuite du processus de paix dans cette région ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération.

M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération. En lieu et place de M. de Charette, je vous confirme, monsieur le député que, aussitôt cet attentat particulièrement lâche et meurtrier connu, la France a condamné sans réserve un geste odieux. Vous pouvez être assuré que notre pays est déterminé à lutter aux côtés de ses amis et alliés contre le terrorisme ou que celui-ci agisse et en particulier dans la zone que vous avez citée. Hélas, d'autres violences sont aujourd'hui à craindre et c'est là un risque réel du processus de paix. Il faut donc tout faire pour enrayer ce processus.

Nous maintenons avec toutes les parties concernées une concertation étroite, constante et utile. Nous agissons également avec nos partenaires de l'Union européenne, celle-ci ayant comme vous le savez, désigné un représentant spécial.

Quels sont nos objectifs ? D'abord restaurer la confiance entre les partenaires de la paix. Celle-ci ne se fera que si le dialogue se poursuit. Il faut que les conversations reprennent entre les parties sur tous les aspects du processus de paix, qu'il s'agisse du volet palestinien ou du volet syro-libanais.

Dans cette perspective, il nous apparaît que les accords déjà conclus doivent être respectés dans leur lettre et leur esprit. C'est la condition pour que le processus de paix, auquel les parties ont confirmé qu'elles demeureraient attachées en dépit des difficultés, puisse véritablement reprendre, et que des progrès réels soient réalisés. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Chabot René](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2365

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 1997, page 2236

Réponse publiée le : 26 mars 1997, page 2236

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 mars 1997